

DECISION DU MAIRE N°2023/11/184 PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2020

Voirie

DL

<u>Objet</u>: Contrat avec la Société des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud (SEVESC) relatif au contrôle et à la maintenance des poteaux et bouches d'incendie situés sur la Commune de Saint-Cyr-L'École.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R. 2122-8,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire,

Vu le projet de contrat proposé par la SEVESC,

Vu le Budget Communal,

Considérant l'obligation des poteaux et bouches d'incendie de la Commune,

Considérant la nécessité de répondre aux exigences réglementaires,

Considérant l'obligation de recourir à une société spécialisée pour ce type de prestation, la Commune ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet,

Considérant que le projet de contrat proposé par la société précitée répond aux besoins de la commune,

DÉCIDE

Article 1:

Un contrat est conclu avec la SEVESC sise 4 rue Édouard Branly, 78190 TRAPPES, pour le contrôle et la maintenance des poteaux d'incendie de la Commune.

Article 2:

Ce contrat est conclu, dès sa date de notification, pour une durée de douze mois. Le contrat pourra être reconduit trois fois, de façon tacite, sans pouvoir excéder quatre (4) ans.

Article 3:

Le montant annuel de la prestation est de :

- Nombre de bouches et poteaux d'incendie identifiés : 93 ;
- Prix unitaire: 69,90 euros Hors Taxes;
- Soit un montant annuel de 6.500,70 euros Hors Taxes et 7.800,84 euros Toutes Taxes Comprises.

Article 4:

Les dépenses afférentes sont inscrites au Budget courant.

Article 5:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à SAINT-CYR-L'ÉCOLE, le

Certifié exécutoire par publication en ligne, le :

1 7 NOV. 2023

Et par transmission en Préfecture des Yvelines, le :

1 7 NOV. 2023

STATE OF THE STATE

Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par Sonia BRAU

Le 17 novembre 2023